



Refus d'invalidité de ma prévoyance

Par **miloudep**, le **20/09/2023** à **17:46**

Bonjour,

Je suis opticienne à mon compte. J'ai une prévoyance depuis 12 ans. Il y a un an on m'a diagnostiqué une sclérose en plaques. Cela impacte ma vie professionnelle. Je continue à travailler à mi-temps. Mon contrat prévoyance propose une rente à partir de 10 % d'invalidité. Je suis à 50 % d'invalidité selon mon médecin traitant et confirmé par le médecin expert mandaté par la prévoyance. Cependant j'ai un refus car mon état n'est pas consolidé. Sauf que mon état ne le sera jamais car la sclérose en plaques est une maladie dégénérative et donc ça peut-être stable au mieux ou se dégrader au pire. Ils disent que lorsque mon état sera consolidé je dois renvoyer un dossier ...Comment puis je faire ? J'ai demandé à voir les conditions générales et c'est pas très explicite.

Merci

Par **P.M.**, le **20/09/2023** à **18:40**

Bonjour,

Je vous conseillerais de voir avec l'organisme qui vous garantit au point de vue maladie ou un médecin expert...